

Communauté d'agglomération du Boulonnais
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
CONTRIBUTION RELATIVE AU PROJET DE
TERRITOIRE

Adoptée par l'assemblée plénière du CD du 11/12/2023

22 COMMUNES AU DEFI DE L'AN 2032

Le Conseil de Développement a effectué un travail complémentaire à sa contribution d'avril 2022, concernant le Projet de Territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Ces réflexions ont été menées autour des quatre thèmes principaux de :

1. La Politique Environnementale
2. L'Economie
3. L'Aménagement : Habitat et Urbanisme
4. La Cohésion sociale à travers l'agglomération

Les contributions thématiques ainsi que la réflexion sur la question de la submersion marine, sont jointes à la présente synthèse, qui – faute de temps, ne peut que rappeler et résumer les propositions des différentes thématiques sur les sujets traités. Ces propositions n'ont pas fait l'objet d'un travail sélectif de priorisation ; pour leur détail, voir les contributions jointes.

1. La Politique environnementale

Anticiper la montée du niveau de la mer : étudier la préservation et/ou le déplacement des activités et des circulations.

Engager l'utilisation des énergies marémotrice, hydraulique, éolienne, et appliquer ces principes à toutes les nouvelles constructions et les nouveaux projets.

Assurer la continuité de l'approvisionnement en eau ; étudier puis développer les technologies et infrastructures permettant d'utiliser plus d'eau de mer ou d'eau de pluie, et moins d'eau potable pour l'industrie boulonnaise.

Renforcer les moyens d'optimisation de la consommation d'eau globale par ménage de l'agglomération et traiter les points de fuite du réseau de distribution.

Créer davantage de bassins de rétention en amont des cours d'eau. Replanter haies et arbres pour absorber la pluie.

Définir d'urgence un programme pour curer et entretenir les cours d'eau et fossés.

Faire entrer la lumière et la verdure dans les villes à très forte densité de population : profiter des démolitions dans les quartiers anciens pour créer des îlots (jardins et cultures maraîchère) reliés en promenade verte, et retrouver des percées Est-Ouest en centre-ville.

Réduire les trajets domicile-travail en créant des nouveaux quartiers attractifs en périphérie de Capécure, de Landacres et également en relocalisant les administrations du quai Gambetta.

Améliorer la qualité de l'air impactée par le trafic maritime en végétalisant les constructions existantes, et en plantant davantage d'arbres.

Faire un audit général via le Conseil en Énergie Partagé de l'ADEME pour identifier les sources de production et les axes d'amélioration énergétique pour les communes et leur permettre de trouver des leviers de financement adéquat.

Dresser une cartographie des zones d'activités pour identifier les capacités de récupération de chaleur pour inciter et accompagner les entreprises à développer des réseaux de récupération de chaleur.

Développer l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics. Pour les parkings et stationnements privés, inclure dans les PLU et PLUi des recommandations visant à rendre obligatoire l'installation de ces dispositifs pour toute demande de permis de construire.

Développer un plan local de diversification des ressources naturelles pour la production de biogaz en intégrant la production de biomasse dans la gestion des sites forestiers du territoire (domaniaux et privés).

Construire une unité centrale de méthanisation à l'échelle de la CAB ou plusieurs petites unités pour les zones d'activité, axées sur la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR valorisables), des déchets de production industrielle et des déchets verts.

Pour le stationnement, créer des pôles multimodaux, sur le modèle du pôle multimodal construit sur le site de Capécure, au carrefour de chaque commune ou à l'entrée des zones d'activités.

Pour les trajets liés au loisir, développer un réseau de navettes électriques, en complément du réseau de bus actuel, qui partirait des pôles multimodaux pour relier les sites les plus fréquentés, avec un meilleur cadencement pour les bus actuels et à venir.

Pour les trajets domicile/travail, en plus du co-voiturage, mettre en place un 2ème réseau de navette électrique, mais dédié aux seuls salariés, qui relierait les zones d'activités aux différents pôles multimodaux. Aider et accompagner les entreprises à mettre à disposition de leurs salariés des vélos ou tout autre engin pour leurs déplacements professionnels de courte distance.

Pour les mobilités douces, densifier le réseau de pistes cyclables pour relier toutes les communes entre elles et connecter les pistes cyclables les unes aux autres.

Privilégier les projets de mobilité active. Aujourd'hui, toutes pistes cyclables aménagées ne permettent aux piétons et aux personnes handicapées de circuler sur une bande qui leur serait réservée.

Développer les services liés aux deux roues : points de réparation vélo, stationnements vélo, services délocalisés de location dans plusieurs communes de la CAB

Terminer la mise aux normes PMR des arrêts de bus en milieu urbain et mettre aux normes les arrêts de bus en milieu rural.

Créer des points de ramassage collectifs des déchets compostables et notamment aider les immeubles collectifs à respecter les nouvelles normes en la matière ; revoir la programmation du ramassage des poubelles en fonction.

Repenser l'implantation de nouvelles entreprises dans les zones exposées à la montée des eaux et aux inondations déjà existantes, notamment Capécure, et réfléchir à l'opportunité de rééquilibrer les activités sur le territoire en fonction de ce paramètre.

Anticiper la transformation de la zone portuaire en prenant en compte les nouvelles énergies émergentes dans le domaine maritime, notamment le GNL et l'hydrogène vert.

Procéder à la révision / l'optimisation des PLU et SCOT pour prendre en compte des impacts afférents au réchauffement et les rendre moins compliqués et contraignants afin de permettre des transformations idoines d'espaces et de bâtis, même pour des constructions neuves.

Renforcer, développer et valoriser les marchés locaux pour privilégier les circuits courts, le maraîchage et l'agriculture biologique.

Développer un programme de récupération des eaux pluviales afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans les maisons et collectifs existants et dans les futures constructions.

Installer des systèmes de décarbonation afin de limiter les désagréments liés au calcaire.

2. L'Economie

Sécuriser et consolider les accès aux zones industrielles et aux places d'intérêt touristique depuis les grands axes routiers qui resteront viables, en prévision de la montée du niveau de la mer (voir également « politiques environnementales »)

Utiliser davantage les ressources logistiques et techniques d'intérêt international de Capécure pour développer les industries agro-alimentaires de l'arrière-pays.

Multiplier les labels type AOC, les confréries, les événements : hareng, fromages, moules du boulonnais...

Développer un nouveau mode d'utilisation des ressources halieutiques de proximité en tirant parti des champs d'éoliennes en mer.

Trouver le moyen de limiter le parc de logements en location de vacances ; créer un système de primes à la location traditionnelle, afin de permettre une meilleure utilisation du foncier et garantir à la population de vivre à proximité de son activité.

Instaurer une prime à la rénovation énergétique des maisons des centres-villes, pour redynamiser l'accès au logement et garantir un habitat écologiquement compatible.

Revaloriser l'offre de transport pour mieux desservir les communes rurales de l'agglomération en fréquence, et permettre un abandon progressif des véhicules personnels pour les déplacements. Cette revalorisation doit également tenir compte des horaires particuliers de fonctionnement de Capécure notamment.

Développer des réseaux de transports verts intercommunaux.

Développer une économie centrée sur les effets du réchauffement : nouveaux métiers, conseils, RSE, etc. La CAB peut devenir un laboratoire à l'échelle d'un territoire, en intégrant des actions de protection du littoral, de prise en compte de la montée des eaux, de gestion de sa zone industrialo-portuaire.

Développer des vergers et potagers communautaires, et une cuisine communautaire fonctionnant à partir de ces produits. Une friperie et une application de troc communautaire sont à formaliser pour un accès de tous à la seconde main.

Revoir en profondeur le fonctionnement et la gouvernance du port dans l'intérêt du bouloonnais et de ses acteurs économiques, pourvoyeurs majeurs de l'emploi.

Étudier l'accueil d'une maison de la Côte d'Opale avec des produits régionaux de la mer, de la terre et de l'artisanat local.

Mettre en place un club de réflexion croisée entre des entrepreneurs marins et agricoles, pour aborder les sujets de la qualité de l'eau, de l'environnement et de fonctionnement en complémentarité.

Accompagner les filières économiques majeures du territoire (maritime, agro-alimentaire, tourisme) : poursuivre la politique intercommunale de soutien aux entreprises (accompagnement et aides financières à l'innovation et à la création d'emploi) ; soutenir l'entrepreneuriat (pépinières Créamanche et Haliocap) ; accompagner les entreprises dans leur transition numérique et environnementale (économie circulaire, politique REV3, énergies renouvelables) ; développer et accompagner, coordonner le secteur de l'ESS, vecteur d'innovation et d'initiative au service de la population.

Développer le tourisme maritime et de plaisance ; le tourisme d'affaires et événementiel avec une capacité hôtelière suffisante et adaptée ; le tourisme vert. Revaloriser le patrimoine géologique et l'historiographie maritime locale.

Restructurer la gare pour améliorer l'accessibilité du territoire et agir auprès de la SNCF pour le désenclavement ferroviaire du bouloonnais.

3. L'Aménagement : Habitat et Urbanisme

Sécuriser et consolider les accès aux quartiers des berges de Liane et du front de mer depuis les grands axes routiers en prévision de la montée du niveau de la mer.

Caractériser et rendre attractives les entrées routières nord, sud et est de l'agglomération en accord avec l'héritage historique (voies romaines ou napoléoniennes).

Faire de la gare le premier bon souvenir des arrivants : un « geste de bienvenue architectural ».

Affirmer le patrimoine de l'agglomération par la thématisation permanente du mobilier urbain, des parcs, des hôtels, des bâtiments publics, des quartiers.

Développer le nouveau centre de l'agglomération sur un axe transversal dont le tronçon le plus consistant irait de Capécure à la vieille ville.

Côté Capécure : profiter de l'implantation de la nouvelle salle de spectacle pour l'identifier davantage encore comme quartier « poumon » du boulonnais : ouverture de percées dans l'Eperon et la gare maritime pour étendre la vision du port et de Capécure depuis le quai Gambetta.

Envisager la création, en périphérie de Capécure, d'une zone destinée à la vente au détail des producteurs.

Renforcer la vie du quartier par l'implantation d'un centre d'interprétation, de vente et de restauration sur le thème de la pêche et la transformation boulonnaises.

Côté Vieille ville : renforcer le caractère touristique et ludique : parc et promenades, mobilier urbain, jeux d'enfants, espaces de vie et parcours thématiques en soirée (possibilités de sons et lumière statiques). Chambres d'hôtes thématiques dans le château musée, le palais impérial, la villa Huguet... et construction d'hôtels thématiques.

De l'un à l'autre : en complément du parcours piéton couvert et de la piste cyclable, un tramway ou des navettes minibus.

Préserver des blocs d'immeubles anciens choisis pour demeurer des témoins de leur temps et constituer des secteurs piétonniers, privilégiant commerces et restaurants.

Créer une ceinture verte entourant l'ensemble du territoire, dans une perspective élargie qui reprendrait les contours de la cuesta du Boulonnais en reliant les différents milieux naturels par la création de corridor écologique.

Utiliser les points d'accroche naturel existants pour y greffer des espaces communaux de 2eme niveau, les infra-connexions, qui permettraient de relier les communes, centres-villes, ou quartiers à la ceinture verte. Ces points de connexion pourraient être soit les coulées vertes existantes, les parcs et espaces naturels urbains ou en bordure des villes et villages, les bois, les berges de cours d'eau.

Ajouter en 3eme point d'accroche, des espaces intermédiaires pour combler les "trous" à l'intérieur de la ceinture verte en utilisant les friches industrielles et anciennes terres agricoles à l'abandon.

Relier ces différents points d'accroche par exemple nouveaux chemins de randonnée ; plantation de haies et d'arbres ; création d'îlots de verdure dans les zones urbaines ; désimperméabilisation des sols ; création de zones humides

Pour lutter contre les îlots de chaleur dans les zones urbaines et péri-urbaines, végétaliser l'espace public (parking, rue piétonne, route, cours d'école) par la plantation d'arbres ou en développant la création de potagers partagés. Pour les bâtiments privés et publics, encourager un programme de végétalisation des façades et toitures, tout comme le développement de jardins verticaux.

Pour limiter la construction de maisons à fort potentiel de création d'îlot de chaleur, revoir les règles d'urbanisme à travers les PLU, PLUi et SCOT.

4. La Cohésion sociale à travers l'agglomération

Rendre plus lisible l'action communautaire (réseaux sociaux, campagnes de pub) - organiser dans chaque commune un point d'entrée CAB pour les habitants en permettant aux agents d'accueil des mairies de donner aux habitants un premier niveau d'information, de distribuer la documentation communautaire.

Donner un accès à tous aux services publics communautaires quel que soit son lieu de résidence par un maillage territorial (location vélos, Marinéo, permis de construire, demande de logement unique pour les logements sociaux des 22 communes).

Faciliter la participation citoyenne en développant des dispositifs innovants, intégrateurs et transversaux dans l'élaboration des politiques publiques et des projets urbains (Conseil de développement, ateliers citoyens, réunions publiques).

Mailler le territoire de lieux de proximité (maison France services, centres sociaux numériques, mairies) afin de permettre à chaque habitant d'accéder à des services numériques de médiation et d'accès aux droits. La CAB doit coordonner ce maillage et réaliser un support de communication.

Rendre la circulation en vélo et piétonne moins dangereuse : campagnes de sensibilisation des automobilistes actuels et futurs, utilisation des caméras de surveillance pour verbalisation...

Intensifier les réunions de quartier, rencontres entre élus, services municipaux, services de la CAB et la population.

Envisager la gratuité des transports en commun et la réimplantation d'un tramway desservant un maximum de communes dans l'agglomération. Améliorer le service par bus des communes de l'agglomération (cadencement matin, journée et soirée ; améliorer les liaisons des zones d'habitation vers les zones commerciales, culturelles, scolaires et touristiques et les centres de travail.)

Permettre aux habitants de l'ensemble de l'agglomération de se retrouver, en effaçant les problèmes de déplacement par une meilleure utilisation des bus et d'autres moyens à inventer ou réinventer, et le développement des transports scolaires, ruraux et solidaires.

Apporter une ingénierie communautaire au bénéfice des petites communes (ex : marchés publics, recherche de subventions) ; les accompagner pour répondre aux nouveaux besoins des populations et pour l'étude des flux futurs de cette population.

Renforcer les fonds de concours communautaires à destination des communes pour appuyer leurs projets d'équipement et d'aménagement.

Limiter la construction et l'agrandissement de nouvelles zones commerciales et structurer le territoire communautaire par un maillage de commerces et services de proximité accessibles à tous.

Etudier le déplacement des zones de stationnement (notamment de Nausicaa et de l'Embarcadère) à l'extérieur de la ville-centre et les desservir par des navettes électriques régulières gratuites.

Développer les opportunités de coopération à plusieurs échelles en amenant les communes à réfléchir à des regroupements ou coopérations horizontales (exemple la CTG La Capelle – Conteville – Baincthun).

Encourager les rencontres en multipliant les ouvertures au public des écoles de musique, des lieux dédiés au beaux-arts et en assurant une programmation incitante au sein de l’Embarcadère.

Promouvoir l’égalité des chances à l’accès aux équipements et aux moyens de pratique du sport qui doit être une source de bien-être.

Pour les pratiquants BCK et aviron boulonnais, prévoir le curage de la Liane pour éviter que la pratique ne devienne impossible dans quelques années.

Envisager un « pass » sport au niveau de l’agglomération avec ciblage des publics, notamment ceux éloignés de la pratique sportive et permettre la pratique sportive dans certaines petites communes par le recrutement d’éducateurs.

Pour le domaine spécifique de la natation, mener une étude sur la construction d’un bassin nordique.

Dans le domaine social, compte-tenu des difficultés récurrentes d’accès aux services de nombreuses personnes, la CAB pourrait développer la mutualisation des services entre communes, notamment pour la garde d’enfants et l’accueil pendant les vacances scolaires ; investir le champ de l’aide à la personne ; développer un projet unifiant les générations : une maison communautaire intergénérationnelle, en lien avec l’idée d’une cuisine communautaire accessible permettrait de créer du lien autour de la gastronomie locale, des jeux, des livres, etc.

Promouvoir l’accès aux soins et aux droits pour tous les habitants de la CAB en développant une stratégie intercommunale pour un maillage cohérent d’installation et de présence des médecins et professionnels de santé sur l’ensemble du territoire.

Accompagner les communes en manque de professionnels de santé à en attirer : acquisitions immobilières, aides financières pour soutenir les futures installations de médecins.

Le Conseil de Développement du Boulonnais

Le 11 décembre 2023

La Présidente


Le Rapporteur,
Gérard BARRON


Valérie LATRON


CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA CAB

Saisine relative au Projet de territoire

Contributions des thématiques : scientifique, économique, sociale, culturelle, éducative, environnementale, associative

Contribution de la thématique Scientifique

Projet de territoire 2023 - Propositions du groupe de travail « scientifique »

Trame du document : diaporama « PP CODEV 07 07 23 »

Interprétation des 3 finalités générales :

- « Attractivité » : qualité de vie, coût de la vie, accueil des entreprises, accueil des migrants climatiques en provenance de la proche région (terres inondées) et du sud de la France (zones à trop grand nombre de jours de canicule).
- « Rayonnement » : locomotives : pole maritime et pole culturel
- « Innovation » : pole scientifique et technique, adaptation au changement climatique
- « Cohésion » : approche intercommunale concertée des nouveaux enjeux de mobilité, d'industrialisation, d'évolution des zones habitables, d'utilisation des ressources en eau.
- « Solidarité » : conscience de la situation privilégiée de l'agglomération entourée de terres inondables, de l'exposition particulière des berges de la liane aux risques climatiques, et des responsabilités qui en découlent.
- « Complémentarité » : développement des atouts spécifiques des différentes communes de l'agglomération, des différents quartiers. Positionnement en tant que solution de secours pour les cas de blocage des autres ports de la région suite aux accidents climatiques à venir.
- « Approche globale de la transition écologique et énergétique » : plan d'indépendance énergétique utilisant les ressources toutes proches, accompagné par un plan d'urbanisme approprié.

Propositions pour les 4 grandes politiques sectorielles :

- « Politiques environnementales » :
 - Anticiper la montée du niveau de la mer sur l'axe Liane et sur Capécure, afin de préserver les activités et les circulations qui ne peuvent pas être déplacées.
 - Tirer parti des études entreprises il y a 10 ans, pour l'utilisation des énergies marémotrice, hydraulique, éolienne, et appliquer ces principes à toutes les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements (par exemple : des mini-stations marémotrices sous les nouveaux quais).
 - Assurer la continuité de l'approvisionnement en eau pour les décennies futures : étudier puis développer les technologies et infrastructures permettant d'utiliser plus d'eau de mer ou d'eau de pluie, et moins d'eau potable pour l'industrie boulonnaise. En parallèle, renforcer les moyens d'optimisation de la

consommation d'eau globale par ménage de l'agglomération. Informer davantage les concitoyens sur les enjeux de l'eau et faire de sa bonne gestion une cause commune, vécue au quotidien : signalétique à toutes les bouches pluviales, indicateurs affichés dans les lieux publics : consommation, qualité de l'eau, innovations...

- Faire entrer la lumière et la verdure dans les villes à très forte densité de population : profiter des démolitions dans les quartiers anciens pour créer des îlots (jardins et cultures maraîchères sur plusieurs niveaux comme dans le 93) reliés en promenade verte, et retrouver des percées Est-Ouest en centre ville.
- Réduire les trajets domicile-travail en créant des nouveaux quartiers attractifs en périphérie de Capécure (possibilité de port de plaisance et de marina abrités par la digue), de Landacre et également en relocalisant les administrations du quai Gambetta.
- améliorer la qualité de l'air impactée par le trafic maritime en végétalisant les constructions existantes, et en plantant davantage d'arbres.

« Economie » :

- Sécuriser et consolider les accès aux zones industrielles et aux places d'intérêt touristique (comme Nausicaá) depuis les grands axes routiers qui resteront viables, en prévision de la montée du niveau de la mer (voir également « politiques environnementales »)
- Utiliser davantage les ressources logistiques et techniques d'intérêt international de Capécure pour développer les industries agro-alimentaires de l'arrière pays.
- Multiplier les labels type AOC, les confréries, les événements : hareng, fromages, moules du boulonnais...
- développer un nouveau mode d'utilisation des ressources halieutiques de proximité en tirant parti des champs d'éoliennes en mer.
- renforcer la notoriété de l'industrie de transformation auprès du grand public, en ajoutant aux dispositifs déjà déployés des opérations du type entreprises et découvertes <https://www.entrepriseetdecouverte.fr/>

« Aménagement de l'espace, Urbanisme, Habitat » :

- Sécuriser et consolider les accès aux quartiers des berges de Liane et du front de mer depuis les grands axes routiers qui resteront viables, en prévision de la montée du niveau de la mer (voir également « politiques environnementales »)
- caractériser et rendre attractives les entrées routières nord, sud et est de l'agglomération en accord avec l'héritage historique (voies romaines ou napoléoniennes)
- faire de la gare le premier bon souvenir des arrivants : un « geste de bienvenue architectural »
- Affirmer le patrimoine de l'agglomération par la thématisation permanente du mobilier urbain, des parcs, des hôtels, des bâtiments publics, des quartiers : gallo-romain, médiéval, 16ème siècle (invincible armada), napoléonien, pharaonique, pêche, combats navals au niveau du blockhaus du bassin Loubet ou du Portel (aires de jeu thématiques, mobilier urbain et parcours d'exploration médiéval autour des remparts comme à Nottingham)

- en écho à l'axe Liane, développer le nouveau centre de l'agglomération sur un axe transversal dont le tronçon le plus consistant irait de Capécure à la vieille ville. Côté Capécure : profiter de l'implantation de la nouvelle salle de spectacle pour l'identifier davantage encore comme quartier « poumon » du boulonnais : ouverture de percées dans l'éperon et la gare maritime pour étendre la vision du port et de Capécure depuis le quai Gambetta, avec par exemple des écluses à seuil. Renforcement de la vie du quartier et attraction touristique par implantation d'un centre d'interprétation, de vente et de restauration sur le thème de la pêche et la transformation boulonnaises (food court couvert et espaces de vie en soirée comme bars, par exemple dans le style Baltard). Pourquoi pas une nouvelle criée dans ce bâtiment pour cristalliser sa vocation ? Le nouveau parking de Capécure Sud pourrait également favoriser l'implantation d'un nouvel espace de commerces.

Côté Vieille ville : renforcer le caractère touristique et ludique : parc et promenades, mobilier urbain, jeux d'enfants, espaces de vie et parcours thématiques en soirée (possibilités de sons et lumière statiques). Chambres d'hôtes thématiques dans le château musée, le palais impérial, la villa Huguet... et construction d'hôtels thématiques (comme au Puy du Fou).

De l'un à l'autre : en complément du parcours piéton couvert et de la piste cyclable, un tramway ou des navettes minibus au look rétro comme à Christchurch par exemple.

- Préserver des blocs d'immeubles anciens choisis pour demeurer des témoins de leur temps et constituer des secteurs piétonniers, privilégiant commerces et restaurants. Favoriser la rénovation des logements seulement si un taux de luminosité minimum peut y être atteint. Ouvrir des îlots densément bâtis dans le centre et certains quartiers périphériques, pour libérer des vues et améliorer la luminosité. Créer des percées orientées Est-Ouest, ouvertes ou avec couverture vitrée, par exemple entre la rue Thiers et la rue Victor Hugo en profitant du réaménagement projeté du site des Nouvelles Galeries, avec prolongation vers la rue du Pot d'Etain.

« Cohésion sociale, services à la population »

- rendre la circulation en bicyclette moins dangereuse : campagnes de sensibilisation des automobilistes actuels et futurs, utilisation des caméras de surveillance pour verbalisation...

- intensifier les réunions de quartier, rencontres entre élus, services municipaux, services de la CAB et la population.

Contribution de la thématique Economique

Prochain projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Réfléchir au prochain projet de territoire de la CAB, ce n'est pas seulement devoir penser à l'échelle du territoire, c'est surtout inscrire celui-ci dans une dimension plus large qu'une communauté d'agglomérations. C'est partir de plusieurs constats qui définiront obligatoirement les contours de l'action publique dans les prochaines décennies : **la résilience et l'adaptation**.

Les suites de la pandémie de COVID-19 ne sont pas terminées. L'attractivité des zones balnéaires et rurales continuent de s'exercer auprès de la population, aussi bien pour s'y installer définitivement que pour accéder à une résidence secondaire ou y venir en vacances. Cela induit différentes contraintes :

- Un foncier en nombre suffisant,
- Un habitat aux normes et de qualité,
- Des infrastructures de transport adaptées en quantité à la mutation du territoire et en qualité,
- Un accès garanti à l'énergie qui nécessite une gestion de son usage,
- Des services qui doivent eux-mêmes s'adapter : proximité, amplitude horaire, desserte.
- Etc.

Le réchauffement climatique, qui provoque aussi bien une hausse générale des températures qu'une inexorable montée du niveau de la mer nécessite :

- De repenser l'implantation de nouvelles entreprises dans les zones exposées déjà existantes, notamment Capécure, et réfléchir à l'opportunité de rééquilibrer les activités sur le territoire en fonction de ce paramètre.
- D'anticiper la transformation de la zone portuaire en prenant en compte les nouvelles énergies émergentes dans le domaine maritime, notamment le GNL et l'hydrogène vert.
- De procéder à la révision / l'optimisation des PLU et SCOT pour prendre en compte des impacts afférents au réchauffement. Ces derniers sont aujourd'hui trop compliqués et trop contraignants pour permettre des transformations d'espaces et de bâtis, même pour des constructions neuves.
- D'anticiper une autre consommation de l'espace urbain comme rural.
- D'anticiper l'adaptation des besoins énergétiques des populations comme des entreprises.
- De développer les énergies renouvelables nécessaires tant pour la population que pour les activités économiques locales.

En conséquence, la thématique économique préconise :

- Une limitation du parc de logements en location de vacances et un système de primes à la location traditionnelle, afin de permettre une meilleure utilisation du foncier et garantir à la population de vivre à proximité de son activité.

- Une prime à la rénovation énergétique des maisons des centres-villes, pour redynamiser l'accès au logement et garantir un habitat écologiquement compatible.
- Une revalorisation de l'offre de transport, qui doit mieux desservir les communes rurales de la CAB en fréquence, et permettre un abandon progressif des véhicules personnels pour les déplacements. Cette revalorisation doit également tenir compte des horaires particuliers de fonctionnement de Capécure notamment.
- Le développement de réseaux de transports verts intercommunaux. Si la vélo route maritime est un projet structurant, il ne faut pas oublier que seules 7 communes sur les 22 de la CAB sont littorales. D'autres pistes cyclables, des systèmes de navettes électriques, etc. peuvent être envisagés.
- Un développement des maisons France Service à l'échelle du territoire, avec des complémentarités à trouver entre communes.
- Le développement d'une économie centrée sur les effets du réchauffement : nouveaux métiers, conseils, RSE, etc. La CAB peut devenir un laboratoire à l'échelle d'un territoire, en intégrant des actions de protection du littoral, de prise en compte de la montée des eaux, de gestion de sa zone industrialo-portuaire. En mettant en place des expériences innovantes, elle peut devenir un territoire référence.
- Une mutualisation des activités : la CAB ce sont aussi des champs et des cultures maraîchères. La CAB peut développer des vergers et potagers communautaires, et une cuisine communautaire fonctionnant à partir de ces produits. Une friperie et une application de troc communautaire sont à formaliser pour un accès de tous à la seconde main.

Dans le domaine culturel, le tourisme de bord de mer supprime la quasi-totalité des autres attraits touristiques de la CAB. Or, celle-ci dispose d'un patrimoine historique et naturel important. De même, le territoire dispose de nombreuses infrastructures sportives de qualité : golf, centres équestres, centres aquatiques, bientôt tennis, etc. Il conviendrait de réfléchir à :

- La mise en place d'une semaine éco-sportive, afin de sensibiliser les habitants de la CAB aux 2 chantiers d'avenir que sont la santé et l'environnement
- La mise en place de classes éco-responsables dans les écoles, afin de faire découvrir le patrimoine culturel, naturel, économique du territoire et les initier au développement durable dès le plus jeune âge.
- La mise en place d'un circuit Napoléon, pour constituer un autre axe et faire découvrir la Côte d'Opale à un public encore différent.
- La mise en place de circuits nature dans la partie terrestre de la CAB permettrait également d'attirer un public différent.
- Cibler des activités naturelles et culturelles sur le territoire à destination des enfants, lors des moments d'accueil périscolaire ou périodes de vacances.

La Côte d'Opale, c'est bien sûr la mer mais aussi la terre ; la CAB pourrait :

- Accueillir une maison de la Côte d'Opale avec des produits régionaux de la mer et de la terre et de l'artisanat local.
- Mettre en place un club de réflexion croisée entre des entrepreneurs marins et agricoles, pour aborder les sujets de la qualité de l'eau, de l'environnement et fonctionner en complémentarité.
- Programmer une végétalisation accrue du territoire

Dans le domaine social, compte-tenu des difficultés récurrentes d'accès aux services de nombreuses personnes, la CAB pourrait :

- Développer la mutualisation des services entre communes, notamment pour la garde d'enfants et l'accueil pendant les vacances scolaires.
- Investir le champ de l'aide à la personne
- Développer un projet unifiant les générations : une maison communautaire intergénérationnelle, en lien avec l'idée d'une cuisine communautaire accessible permettrait de créer du lien autour de la gastronomie locale, des jeux, des livres, etc.

AMBITION N°1 Une agglomération innovante et créative

Atouts

Une qualité de vie agréable / Une richesse culturelle / Un territoire touristique / Un office de tourisme intercommunal / Un territoire innovant / Une diversité de potentiels touristiques et un patrimoine important / Des projets de mobilité durable en cours / Des entreprises dynamiques / Une spécialisation de la recherche universitaire locale

Faiblesses

Une forte tension foncière et immobilière / Une certaine inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi / de réels problèmes de mode de garde pour les salariés

Orientation 1 – Une agglomération qui promeut le développement économique et l'esprit d'initiative

- 1) Accompagner les filières majeures économiques majeures du territoire (maritime, l'agro-alimentaire, le tourisme)
- 2) Poursuivre la politique intercommunale de soutien aux entreprises (accompagnement et aides financières à l'innovation et à la création d'emploi)
- 3) Soutenir l'entreprenariat (pépinières Créamanche et Haliocap)
- 4) Accompagner les entreprises dans leurs transitions numériques et environnementales (économie circulaire, politique REV3, énergies renouvelables)
- 5) Développer et accompagner, coordonner le secteur de l'ESS, vecteur d'innovation et d'initiative au service de la population

Orientation 2 – Une agglomération qui accompagne l'enseignement supérieur

- 1) Adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises locales
- 2) Prendre en charge des passerelles entre les lycées et l'Université pour permettre aux lycéens résidant sur la CAB de connaître les filières locales vecteur d'emploi

Orientation 3 – Une agglomération qui développe la mobilité durable

- 1) Continuer le maillage de pistes cyclables
- 2) Privilégier les projets de mobilité active. Aujourd'hui, toutes pistes cyclables aménagées ne permettent aux piétons et aux personnes handicapées de circuler sur une bande qui leur serait réservée.
- 3) Développer les services liés aux deux roues : points de réparation vélo, stationnements vélo, services délocalisés de location dans plusieurs communes de la CAB
- 4) Construire une offre de mobilité en milieu rural (Territoire CAB) pertinente et efficiente,
- 5) Terminer la mise aux normes PMR des arrêts de bus en milieu urbain et mettre aux normes les arrêts de bus en milieu rural
- 6) Mettre aux normes PMR les arrêts de bus en milieu rural
- 7) Développer l'autopartage

Orientation 4 – Une agglomération qui fait rayonner son territoire

- 1) Développer le tourisme maritime et de plaisance ;
- 2) Développer un tourisme d'affaires et événementiel avec une capacité hôtelière suffisante et adaptée
- 3) Développer le tourisme vert

- 4) Restructurer la gare pour améliorer l'accessibilité du territoire
- 5) Favoriser le cyclotourisme, la randonnée pédestre et le tourisme vert en intégrant davantage les communes rurales aux parcours touristiques et parcours randonnée
- 6) Valoriser le patrimoine bâti, naturel et gastronomique des communes
- 7) Devenir une agglomération développant un tourisme solidaire et accessible à tous (ex : tourisme et handicap ou Destination pour tous)
- 8)

AMBITION N°2 Renforcer la coopération, soutenir les communes et ses habitants

Atouts

Une diversité des identités communales / Un déploiement numérique en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire/Une diversité de modes de vie et une complémentarité entre les espaces urbain / rural et littoral / arrière-pays / Une qualité de vie reconnue / des liaisons routières suffisantes /

Faiblesses

Un déséquilibre en termes d'équipements pour certaines communes / Une dévalorisation progressive des axes ferroviaires d'intérêts régionaux et inter-régionaux / La concurrence commerciale des les habitants / Un territoire pas assez attractif pour les cadres / Un territoire qui perd des habitants / Des relations parfois éloignées entre des élus municipaux et la CAB

Orientation 1 –Rapprocher l'agglomération de ses habitants

- 1) Rendre plus lisible l'action communautaire (réseaux sociaux, campagnes de pub)
- 2) Organiser dans chaque commune un point d'entrée CAB pour les habitants en permettant aux agents d'accueil des mairies de donner aux habitants un premier niveau d'information, de distribuer la documentation communautaire
- 3) Donner un accès à tous aux services publics communautaires quel que soit son lieu de résidence par un maillage territorial (location vélos, Marinéo, permis de construire, demande de logement unique pour les logements sociaux des 22 communes)
- 4) Développer les rencontres avec la population permettant aux élus communautaires de rencontrer les habitants et de les sensibiliser à la notion de territoire commun.
- 5) Faciliter la participation citoyenne en développant des dispositifs innovants, intégrateurs et transversaux dans l'élaboration des politiques publiques et des projets urbains (Conseil de développement, ateliers citoyens, réunions publiques)
- 6) Mailler le territoire de lieux de proximité (maison France services, centres sociaux numériques, mairies,..) afin de permettre à chaque habitant d'accéder à des services numériques de médiation et d'accès aux droits. La CAB coordonnera ce maillage et réalisera un support de communication.

Orientation 2 - Favoriser la cohésion territoriale grâce au soutien de la CAB aux communes

- 1) Apporter une ingénierie communautaire au bénéfice des petites communes (ex : marchés publics, recherche de subventions,)
- 2) Accompagner les communes pour répondre aux nouveaux besoins des populations. (Petite enfance, équipements publics, logement et offre de loisirs)
- 3) Renforcer les fonds de concours communautaires à destination des communes pour appuyer leurs projets d'équipement et d'aménagement
- 4) Limiter la construction et l'agrandissement de nouvelles zones commerciales et structurer le territoire communautaire par un maillage de commerces et services de proximité accessibles à tous.
- 5) Développer les opportunités de coopérations à plusieurs échelles en amenant les communes à réfléchir à des regroupements ou coopérations horizontales (exemple la CTG La Capelle – Conteville – Baincthun)

Orientation 4 – Valoriser le rayonnement culturel et sportif.

- 1) Renforcer une offre culturelle riche avec des équipements « phares » répartis sur toute la CAB
- 2) Créer de nouvelles offres culturelles autour de thématiques fortes (en particulier autour du maritime)
- 3) Assurer le rayonnement du territoire par des événements culturels dans les communes rurales et par des événements sportifs de renommée intercommunale, régionale, nationale ou encore internationale.

AMBITION N°3 : Une agglomération durable et maritime

Atouts

1^{er} port de pêche / Une richesse des espaces naturels et de la biodiversité. / Un territoire historiquement lié à la mer - une image maritime / Une grande diversité d'activités et d'offres en lien avec la mer

Un port de plaisance / L'émergence de nouveaux modes de consommation alimentaire et de production agricole / Des mobilités douces/ Des espaces naturels

Faiblesses

Un littoral insuffisamment valorisé / Une polyculture génératrice de nuisances écologiques

Orientation 1 – Développer une transition énergétique volontariste et ambitieuse

- 1) Réduire les dépenses énergétiques en améliorant la performance de l'habitat et des équipements
- 2) Renforcer et étendre la labellisation écologique de l'ensemble des équipements communautaires
- 3) Développer les réseaux d'énergie et la production des énergies renouvelables sur le territoire
- 4) Préserver et valoriser les espaces naturels
- 5) Initier les jeunes générations et les habitants aux enjeux environnementaux pratiques aquatiques, nautiques et maritimes
- 6) Être proactif face aux risques naturels littoraux (érosion, tempêtes, inondations, submersion, etc.) en les prenant en compte dans la politique d'aménagement

Orientation 2– Favoriser une agriculture durable et préserver l'eau

- 1) Privilégier les circuits courts, le maraîchage et l'agriculture biologique
- 2) Renforcer, développer et valoriser les marchés locaux
- 3) Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière
- 4) Renforcer la politique sociale de tarification de l'eau
- 5) Développer un programme de récupération des eaux pluviales afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans les maisons et collectifs existants et dans les futures constructions.
- 6) Développer la communication autour de l'utilisation de l'eau sur le territoire
- 7) Garantir l'approvisionnement et la qualité en eau du territoire
- 8) Installer des systèmes de décarbonatation afin de limiter les désagréments liés au calcaire.

Orientation 3 – Tendre vers un territoire zéro déchet et zéro carbone

- 1) Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - 2) Donner la priorité aux modes de transports sans carburant fossile
 - 3) Réduire la production de déchets et transformer les déchets en ressources
-

AMBITION N°4 : Une agglomération solidaire

Atouts.

Une offre de services à la population globalement satisfaisante sur l'ensemble du territoire / Un déploiement numérique en cours / Des équipements sportifs et culturels / Présence d'un hôpital et d'une clinique / Une mutuelle santé solidaire intercommunale / Une gestion de la politique de la ville cohérente /. Un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / Un tissu associatif dynamique

Faiblesses

Un vieillissement de la population et un éloignement des jeunes ménages vers la périphérie

Une périurbanisation et une dissociation progressive entre zone d'habitat et zone d'emploi

Une concentration des logements sociaux dans l'unité centrale urbaine

Une attractivité générant une pression foncière élevée et une hausse des prix de l'immobilier

Orientation 1 – Développer une politique de l'habitat ambitieuse

Cf : document habitat déposé par le groupe thématique sociale

Orientation 2– Favoriser l'attractivité du territoire en matière de santé

- 1) Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous les habitants de la CAB en développant une stratégie intercommunale afin d'assurer un maillage cohérent d'installation et de présence des médecins et professionnels de santé sur l'ensemble du territoire
- 2) Accompagner les communes en manque de professionnels de santé à en attirer : acquisitions immobilières, aides financières pour soutenir les futures installations de médecins
- 3) Soutenir à la première année commune des études de santé (PACES)

Orientation 3 – Favoriser la cohésion et le lien social par la diffusion des pratiques sportives et culturelles

- 1) Favoriser et accompagner les pratiques culturelles et sportives des jeunes
- 2) Améliorer l'accessibilité des événements et des équipements culturels et sportifs aux publics défavorisés
- 3) Renforcer les dispositifs d'actions culturelles « hors les murs » dans les communes rurales (résidences missions du CLEA)
- 4) Renforcer le maillage des équipements culturels et coordonner l'action des opérateurs culturels

Orientation 4 - Renforcer le lien social en s'appuyant sur le réseau associatif local

- 1) S'appuyer sur les acteurs de l'éducation populaire et faciliter leur mise en réseau
- 2) Mettre en place un réseau d'acteurs de l'éducation populaire et l'animer
- 3) Soutenir les projets des structures associatives qui développent des actions à l'échelle de l'agglomération

Orientation 5 : Être un territoire inclusif

- 1) Cf document handicap déposé par le groupe thématique sociale

Contribution de la thématique Culturelle

PROJET DE TERRITOIRE 11/2023

Pour le groupe **CULTURE** nous voyons 3 thèmes :

- **Bien-vivre Ensemble**. Pour cela, deux obligations qui sont "se retrouver" et "pour quoi faire?".

- **Changements climatiques et ses conséquences**.

- **L'économie**, avec à la fois le port Capécure et l'industrie.

Voyons d'abord le premier thème : Bien-vivre Ensemble.

Ces trois mots ont permis beaucoup de solidarité, de générosité, d'aides associatives ou personnelles pendant ces jours d'inondations.

Nos communes ont besoin les unes des autres pour être un "tout" efficace et reconnu. Demain, soyons encore plus efficace en donnant des réponses à ce qui est nécessaire pour bien vivre ensemble.

D'abord se **retrouver**, mais il y a des problèmes de déplacement. Pour les résoudre nous proposons une meilleure utilisation des bus si possible. Il faudrait développer les transports scolaires et solidaires.

Développer aussi les parkings (même si le parking face à la poste et le grand parking de Capécure sont déjà un grand plus). Il faut des parkings de co-voiturage autour de Boulogne et des navettes pour rejoindre le centre-ville. N'oublions pas que des milliers de personnes de l'agglomération convergent chaque jour vers Boulogne (Capécure, les zones industrielles, les services publics, l'hôpital, Nausicàa, ...).

Bien sûr, développer toujours plus les pistes cyclables.

Ensuite, **pour faire quoi ensemble**. Certes travailler, retrouver la famille ou les amis mais aussi sortir. Il faut donc des propositions culturelles ou sportives à offrir à tous.

Nous insisterons plus sur la culture qui crée le lien entre tous et qui est le but de notre groupe de travail.

Pour la **musique** le CRD de la CAB, qui a la compétence, s'appuie sur 3 pôles : Boulogne, Saint-Martin et Wimereux. Le conservatoire propose beaucoup de concerts à toutes les communes de l'agglomération qui ont une salle possible. C'est déjà un grand pas mais il faudrait plus de rencontres, plus d'ouvertures au public et donc une communication sur tous leurs spectacles.

Les **beaux-arts**, son école est sur le territoire de Boulogne, donc centrale mais la salle d'exposition est très petite. Une exposition annuelle du travail réalisé par les nombreux élèves pourrait être proposée à l'Embarcadère sur 8 ou 15 jours ouverte à toute l'agglomération (souvenons nous du succès de cette exposition dans le blockhaus du port).

L'Embarcadère justement, salle de spectacle et de congrès. Ce lieu, dédié à la culture accueillera bien sûr de grand spectacle mais il devra aussi proposer d'autres projets pour qu'il devienne un **lieu de vie**, de rencontres culturelles ou évènementielles.

Par exemple, organiser un grand salon du livre de jeunesse qui aurait beaucoup de succès auprès des familles et des jeunes. Autre proposition, l'Embarcadère pourrait recevoir chaque année l'exposition des travaux d'élèves des classes qui ont reçu des auteurs ou illustrateurs, ces créations étant souvent magnifiques les parents pourraient les découvrir. Autre idée, créer un "geek week-end".

Autre possibilité, un festival de théâtre qui pourrait accueillir les représentations des compagnies théâtrales professionnelles, très nombreuses sur notre territoire. Les unes bien connues, les autres plus discrètes et qui n'attendent qu'une scène pour montrer ce dont ils sont capables.

Passons au deuxième thème : Changements Climatiques.

Pour commencer, **l'économie de l'Eau** :

- Lutter contre les fuites d'eau et travailler pour la rénovation des conduits.
- Créer des bassins de rétention.
- Planter des haies et une végétation importante, remettre de la terre autour des champs et des massifs urbains.
- Curer et entretenir les cours d'eau et les fossés.
- etc.

Ensuite, les **problèmes des déchets de nourriture et autres** qui vont devenir obligatoire au 1er janvier 2024 :

- Créer des points de ramassage collectif dans les plus grandes communes tout au moins.
- Revoir les passages pour le ramassage des poubelles en fonction de cette obligation de compostage.
- Aider tout particulièrement les habitants des immeubles en grand collectif.

Nous ne maîtrisons pas les changements climatiques qui sont parfois opposés (sécheresse en 2022, inondation en 2023). Cependant gardons ce qui est **important** :

- Planter des arbres et des végétations variées le plus possible.
- Repenser les parkings sans macadams responsable de beaucoup d'inondation (le Denacre déborde depuis la création des parkings des zones commerciales autour d'Auchan).

- En liaison avec les bailleurs sociaux, envisager de revoir les divers possibilités de rénovation des bâtiments pour réduire les coûts en énergie (possibilité de panneaux solaires ou de panneaux végétalisés).

- etc.

Concernant le troisième thème : l'Economie.

Capécure est le premier centre de transformation des produits de la mer en Europe, il donne du travail à beaucoup d'habitant (plusieurs milliers). Nous ne devons pas oublier l'importance de ce secteur qui a besoin d'être non seulement protégé mais également aidé et développé.

Il faudrait essayer aussi de développer l'attractivité de ce secteur vers d'autres entreprises trop peu nombreuses actuellement.

Nausicàa est un élément important du développement économique et touristique de la CAB.

Nous espérons que **l'Embarcadère** sera lui aussi un élément de ce développement touristique. Nous pouvons imaginer que l'après spectacle puisse servir à développer les restaurant du secteur.

Et n'oublions pas que ces deux entités (Nausicàa et l'Embarcadère) sont deux fleurons du Boulonnais et qu'ils appartiennent aux habitants qui doivent se les approprier.

Le groupe culturel du conseil de développement.

Contribution de la thématique Educative

Saisine projet de territoire. Commission éducation

Trois réunions où nous étions 5 ou 6 présents.

On note que mobilité et ruralité vont de pair : pour une ruralité épanouie et reliée à la ville centre, la mobilité compte beaucoup.

RURALITE / MOBILITE :

- Tout est fait pour les voitures.
- Comment sortir de ce « tout-voiture » à pied ou en vélo ?
- Pourquoi pas de gratuité des transports en commun comme à Dunkerque et à Calais ?
- Remplacer les voitures à essence par des électriques n'est pas une solution.
- Pourquoi ne pas remettre le tramway à Boulogne ?
- Evocation du petit train du Portel-Bonningues-les-Ardres. On est en plein dans la ruralité : il desservait toutes les petites communes.
- Villes proches (Saint-Léonard) peu desservies : 1 bus par heure, selon les moments de la journée.
- Pour rendre les communes attractives, y laisser une école, des commerces
- Mais en réalité c'est plutôt Boulogne qui a des problèmes d'attractivité.
- Pernes, Conteville, Nelles sont les seules communes vraiment rurales ?
- Les habitants rurbains des petites communes veulent créer des événements dans leurs communes, pour l'animer, faire vivre dans un certain esprit collectif. Mais il s'agit d'un petit nombre d'événements.
- Le turn over des habitants serait-il dû à l'ennui ? au prix de l'essence ?
- Développer les pistes cyclables : il en existe de nombreuses, mais « en morceaux ». Elles ne sont pas reliées entre elles. Il pourrait y avoir un réseau cycliste comme il existe un réseau automobile.

Réunion du 15/9/2023 : nos discussions se sont orientées sur le principe de submersion annoncé par les plus grandes structures scientifiques.

- Pourquoi Hardelot ou Le Touquet n'existaient pas autrefois ? Parce que le bon sens rural comprenait qu'on ne pouvait pas y vivre : des dunes et des pinèdes, marécages autour de l'embouchure de la Canche.
- Mobilité : peut-on envisager des nouveaux chemins (routes ou voies ferrées) sur les zones qui ne seront pas submergées ?
- Développer absolument les transports en commun !
- Les établissements scolaires : qui seraient concernés ?
 - o Ecoles Cary, Perrault, Daudet ?
 - o Collèges Daunou, Angellier
 - o Lycée Cazin
 - o Autres lycées tous en hauteur. Quid est du futur lycée maritime qui devait être construit sur les berges de la Liane ?
 - o Universités : ULCO-Capécure.
 - o Après discussion lors de la rencontre à la Cci avec une responsable régionale de la submersion marine, il semblerait que toutes les écoles de la basse-ville soient concernées ! (et déjà repérées par les instances régionales)
 - o Rappel de la tempête Xynthia en Vendée : à l'Aiguillon,, la Faute sur mer, c'est la digue qui a cédé+ météo très défavorable

- PPMS des établissements, entreprises, communes : est-ce que les dimensions submersion, inondation, phénomènes météo y sont intégrées ?
- Faut-il envisager de fermer des écoles (populations scolaires en baisse) ou en construire d'autres s'il y a des déplacements de population ?
- L'idée serait de repenser le système économique global, de ralentir la consommation. A la marge, il y a de l'économie circulaire, mais ce n'est pas encore très développé.
- Quelle est la durée d'un projet de territoire

.....

Réunion du 26 septembre 2023 : nos discussions s'organisent encore autour de l'idée de submersion marine et de dérèglement climatique

- Dans les zones très exposées à la submersion, les banques ne prêtent plus d'argent pour construire, ni même pour acheter des maisons (A Wissant notamment). Il faut acheter cash, ce qui n'arrête pas forcément les acquéreurs fortunés.
- A Wissant (bas de la ville) les maisons ne sont plus assurables, 250 maisons sont concernées. Elles vont être expropriées ! Que de drames humains à venir... Recul de la dune de 300m dont une grande partie ces 30 dernières années.
- Le fonds Barnier peut être mobilisé par les territoires, les particuliers, etc...
- A Nîmes, au nord de la ville, dans une zone inondée régulièrement, les assurances refusent d'assurer ?
- Le recul de la falaise n'est pas pris en compte. Pourtant on sait que :
 - Le cap blanc nez a reculé de 1,5km en 2000 ans
 - Le cap gris nez entre 500 et 800m en 2000 ans
- La rade de Boulogne s'ensable très visiblement. C'est grâce aux dragages que le port est maintenu en état.

QUESTION contradictoire : on laisse la rade s'ensabler pour protéger Boulogne ou on l'entretient car il sera le seul port au nord de la France ???

Le membre le plus jeune de notre commission est plus optimiste que nous tous. Il pense que, pour lancer des projets autour du port, les élus sont probablement très informés des risques de submersion. Les projets en cours sont probablement élaborés sur les 10 ou 15 ans à venir.

Contribution de la thématique Environnementale

PROJET DE TERRITOIRE CONTRIBUTION THÉMATIQUE ENVIRONNEMENT Conseil de Développement

Orientation et articulation de notre contribution

Pour rédiger sa contribution au projet de territoire, la thématique environnement a organisé son document suivant plusieurs axes de travail en articulant l'ensemble de ses propositions autour de la question centrale de la montée des eaux qui sera à l'avenir l'enjeu majeur auquel le territoire devra faire face.

Cette articulation et ces axes de travail visent également à respecter l'architecture validée par les élus communautaires en juin 2023 autour de 3 axes généraux qui infusent l'ensemble des 8 enjeux transversaux et qui viendront se décliner à terme dans les politiques publiques. Pour les enjeux transversaux, la thématique s'est orientée sur 4 d'entre elles (la qualité de nos espaces naturels et agricoles, la qualité de nos espaces urbains, la consolidation et le développement des économies du territoire dans leur diversité, la diversification des offres de mobilité)

En plus des axes de travail, de l'articulation autour de l'enjeu majeur de la montée des eaux et de l'architecture proposé par les élus, nous avons également décidé de nous appuyer sur Le Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Boulonnais et sur La Trame Verte et Bleue portée par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sur notre territoire pour inscrire notre contribution dans le cadre de ces 2 outils techniques de planification, permettant ainsi d'alimenter et d'enrichir les fiches actions et donner un cadre opérationnel et structurel à nos propositions d'actions.

Enfin et de manière transversale il nous paraît aussi important d'inclure dans notre contribution 2 saisines déjà travaillées en Conseil de Développement et pour lesquels d'importantes réflexions et propositions d'actions ont été apportées. Ces 2 saisines sont :

- La saisine relative à l'état de la ressource en eau
- La saisine relative au Plan Local de l'Habitat

Concernant le volet budgétaire, nous avons identifiés 2 leviers de financement pouvant répondre à nos besoin :

- Le Contrat de Relance pour la Transition Écologique (CRTE)
- Le Contrat d'Objectifs Territorial d'accélération de la Troisième Révolution Industrielle (COTRI)

Concernant les 3 axes de travail, déclinés en politique d'action, ils visent à proposer et à recentrer nos idées sur des projets concrets, qui nous semblent être prioritaires afin d'éviter un effet répétitif et redondant par rapport à la longue liste de contribution déjà soumises à réflexion et au cadre législatif et réglementaire déjà très dense en termes de plan d'action et de programmation. Ces 3 politiques d'action sont :

1. Politique générale pour une meilleure adaptation au dérèglement climatique
2. Politique de réduction de notre impact carbone à travers 3 leviers d'action :

- la production et la consommation d'énergie renouvelable
- la rénovation et la réduction de l'impact de l'habitat
- le développement des mobilités douces

3. Politique d'amélioration de la qualité de l'habitat urbain et naturel à travers 2 leviers d'action :

- la qualité du patrimoine naturel
- l'amélioration de l'habitat urbain

Il s'agit de faire de ce projet de territoire un levier de cohésion territoriale permettant à l'ensemble des communes de l'agglomération, et notamment pour les petites communes rurales, afin qu'elles sentent pleinement intégrées dans une dynamique collective, évitant ainsi toute idée de déclassement au détriment des plus grandes communes tout en garantissant une adhésion et une implication de l'ensemble des acteurs.

Préambule

Le préambule doit être vu comme une forme de discours général donnant un cap philosophique, politique et stratégique en fixant les conditions dans lesquels il est nécessaire d'appréhender, de moduler et de faire vivre le projet de territoire au regard de l'ampleur des enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociaux actuels et à venir.

Pour commencer, il est primordial d'utiliser une sémantique adaptée à l'urgence environnementale pour bien faire comprendre à l'ensemble des acteurs du territoire ce à quoi nous sommes confrontés. Pour cela il est impératif de ne plus parler de réchauffement climatique mais de dérèglement climatique en s'appuyant sur les phénomènes météorologiques qui se multiplient, l'accélération des conséquences déjà existantes (érosion, recul trait de côte, perte de la biodiversité et d'habitat naturel) et toutes les études scientifiques parues depuis plusieurs années.

Concernant l'équilibre à trouver entre les enjeux économiques et écologiques, il est nécessaire de ne pas utiliser de terme trop clivant qui pourrait être vu et ressenti comme étant de la coercition. La recherche de consensus doit être le maître mot pour ne pas être résolu à imposer des choix forts et éviter tout ressentiment et des oppositions systématique.

Pour être à la hauteur du défi qui nous attend, il est capital de mener une politique volontariste, ou il faudra savoir prendre ses responsabilités pour assumer des choix forts, dépasser les clivages et mettre à l'épreuve ses certitudes. Il est donc impératif d'être prêt à écouter les oppositions, les réflexions, les contributions, les recommandations, les avis et les propositions de toutes les parties prenantes même si elles s'opposent à des intérêts économiques ou privés. Il nous faut travailler pour le BIEN COMMUN, dans L'INTÉRÊT GÉNÉRAL et dans un ESPRIT COLLECTIF.

Les orientations et les choix à prendre nous rappellerons qu'il nous faudra faire des sacrifices en termes d'adaptations, d'aménagement ou il nous faudra abandonner ou redessiner des projets qu'ils soient de nature résidentielle mais aussi industrielle ou naturelle. Les activités, et les emplois d'hier et d'aujourd'hui ne seront plus ceux de demain. Il est impossible d'appréhender le futur (imminent) avec la même logique, la même vision et la même pensée qui nous gouvernent aujourd'hui.

Un programme d'investissement massif, à la hauteur des enjeux est nécessaire. Anticiper les financements qui nous seront nécessaires pour éviter que le coût des dégâts causés par le dérèglement climatique soit supérieur au coût des travaux à réaliser en prévention de ces risques. Il serait par exemple important de faire un bilan coût/bénéfice en amont de chaque projet d'envergure

afin d'identifier la meilleure solution à prendre entre préservation, rénovation, reconstruction ou abandon.

Enfin, l'obligation de mutualisation et de solidarité entre les communes et les territoires voisins est la condition sine qua non en termes d'entraide, de capacité de financement et d'adaptation. La CAB à travers son projet de territoire se doit d'être un point d'appui pour les communes au-delà même de ses limites géographiques étant donnée l'interconnexion qui nous lie aux autres territoires et donc aux autres communes limitrophes.

Axe de travail

Politique générale pour une meilleure adaptation au dérèglement climatique

Pour notre territoire, le principal défi lié au dérèglement climatique qui se présentera à nous sera celui de la montée des eaux d'ici 2035/2050. Pour y faire face et s'adapter au mieux, nous proposons :

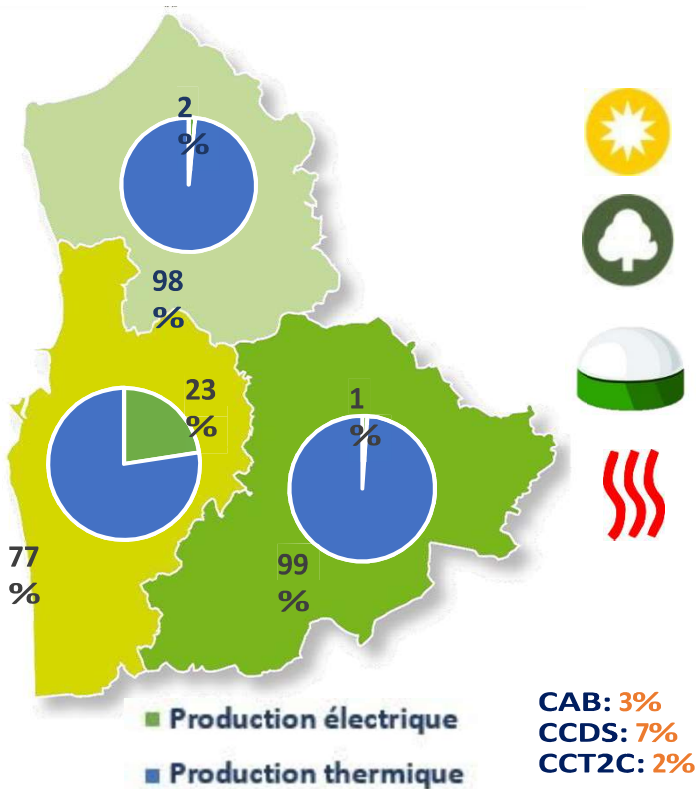
- La rédaction d'une charte éthique d'engagement à respecter les objectifs et les recommandations du projet de territoire qui permettra de garantir la continuité de la politique au-delà des mandats électoraux et des changements de personnes dans les instances représentatives
- De définir, en plus de la réglementation déjà en vigueur, des seuils de compatibilité écologique tenant compte des spécificités géographique, topographique, écologique et économique de la CAB pour tout nouveau projet se situant dans des zones potentiellement impactées par la montée des eaux. Ces seuils de compatibilités viendraient renforcer le Plan de Prévention des Risques inondations et la loi littoral.
- De se doter d'un cadre réglementaire permettant d'instruire des projets ou de mener des actions dans le cadre de politique d'urgence face à l'élévation du niveau de la mer. Il s'agirait de s'appuyer sur le principe de précaution afin d'anticiper les risques et de faire preuve de réactivité.
- De pouvoir se réinventer sur la vision économique du territoire et son attractivité. Les secteurs d'activités actuellement moteur de l'économie locale (halieutique et tourisme) devront sans aucun doute réduire leur part pour permettre le développement de nouveaux secteurs d'activité autour de l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, le développement durable et les énergies renouvelables.
- De prévoir l'abandon de certains sites industriels et la transformation des friches en espace naturel. De repenser, revoir, remodeler et redéfinir l'aménagement du territoire dans le cadre des PLU et PLUi. Certaines routes, voies d'accès et de liaisons devront être déplacées, tout comme certaines zones résidentielles en front de mer ou proche de zone inondable.
- De mieux informer, de mieux sensibiliser et de mieux éduquer la population, les pouvoirs publics et le secteur privé sur ce que représente le dérèglement climatique et ses conséquences, notamment sur l'élévation du niveau de la mer, et les changements radicaux dans notre vie quotidienne que cela va engendrer. Sans être dans un discours alarmiste et catastrophiste, il est fondamental que chacun puisse réellement comprendre ce à quoi nous allons être confrontés
- D'inscrire le plan d'action relatif à la saisine sur l'état de la ressource en eau aux objectifs et à la programmation du projet de territoire notamment pour ce qui concerne la

désimperméabilisation des sols et la restauration des zones humides qui seront à l'avenir un des meilleurs rempart face à la montée des eaux

Politique de réduction de notre impact carbone

📌 Rappel des objectifs fixés par le PCAET

La production locale d'énergies renouvelables s'élève à 200 GWh (2015), soit 3% de la consommation totale



LES GISEMENT D'ÉNERGIES RENOUEVABLES

Solaire photovoltaïque : fort potentiel sur les toitures de bâtiments industriels

Filière bois-énergie

Méthanisation : secteur agricole, boues des STEP et déchets de l'industrie agro-alimentaire

Autres filières thermiques : solaire thermique, géothermie, récupération de la chaleur fatale de l'industrie

Taux de couverture des besoins énergétiques des territoires par la production d'énergies renouvelables locales :



PRODUCTION D'ÉNERGIE



CONSOMMATION D'ÉNERGIE



EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

12 % des besoins énergétiques du territoire couverts par la production d'énergies renouvelables en 2026.

- 15% par rapport à 2014 soit - 5MWh/hab.
- 19% par rapport à 2015 soit - 1 tCO2e/hab.

Objectifs de réduction des consommations d'énergie par intercommunalité

Objectifs CAB	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	10%	16%	16%	20%	39%
Tertiaire	10%	15%	16%	19%	35%
Transports	11%	18%	16%	23%	61%
Agriculture	7%	12%	13%	18%	43%
Industrie et déchets	8%	13%	13%	16%	31%
TOTAL	9%	15%	15%	19%	41%
Rappel Pays Boulonnais	9%	14%	15%	19%	37%

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par intercommunalité

Objectifs CAB	2021	2025	2026	2030	2050
Résidentiel	16%	26%	29%	41%	85%
Tertiaire	16%	26%	31%	51%	90%
Transports	8%	12%	14%	28%	85%
Agriculture	6%	10%	11%	17%	48%
Déchets	14%	22%	24%	35%	70%
Industrie	14%	21%	26%	42%	75%
TOTAL	12%	19%	22%	36%	80%
Rappel Pays Boulonnais	6%	11%	14%	24%	76%

Production d'énergie renouvelable (EnR)

La liste des EnR et EMR est longue mais il convient de rester terre à terre et de ne pas partir dans des projets contestables à coup sûr. On sait par exemple que l'éolien est efficace et performant, à terre comme en mer mais il est la cible de nombreuses attaques, fondées ou non.

De même, l'hydrolien, à part sur les usines marées motrices, ne permet pas un retour expériences suffisant pour en juger les intérêts.

Il est donc nécessaire de se recentrer sur 2 grands axes de développement en vue d'une neutralité carbone pour 2050 (réglementaire), même si, en ce qui nous concerne, l'échéance est plus proche.

1. Le solaire
2. Le biogaz

➤ Le solaire

Il s'agit d'installations non productrices de CO2 qui vont permettre de produire soit de l'électricité soit de l'eau chaude, en lieu et place, parfois en complément, d'autres sources énergétiques. L'installation est relativement simple puisque possible sur de nombreux supports, tel que ombrières, toits de bâtiments publiques ou privés, entreprises, friches..., et leur dimensionnement est adaptable en fonction de chaque projet.

Avantages :

- Facilité d'installation
- Rapidité de mise en service
- Capacité ajustable

Inconvénients :

- Devenir des déchets en fin de vie (argument souvent exposé par les réfractaires)
- Esthétisme dans certains cas (monuments, zone touristique)

➤ Le biogaz

La CAB regorge d'un important nombre d'entreprises productrices de « déchets » transformables en biogaz comme cela se fait dans d'autres communautés d'agglomération. La ressource est multiple et variée comme le nécessite la mise en œuvre d'un digesteur (graisses, protéinés, végétaux, sucres...).

Quelques exemples :

Site de Landacres :

- Petit Pierre et ses co-produits cuits de conserves qui rentrent en fermentation très rapidement
- La charlotte qui doit produire des déchets davantage sucré (rebus de glace, biscuits...)
- Unimak co-produits ou déchets de crevettes non valorisés faute d'analyses convenables

Site de Résurgat :

- Taillandier pour la découpe de viande
- Frais Embal pour la transformation du poisson

Et plus largement, toutes les entreprises implantées sur le site de Capécure.

D'autres types de déchets sont potentiellement valorisables. Les déchets de dégrilleurs de l'ensemble des stations de pré-traitement de quasiment tous les ateliers de marée (mareyeurs, saurisseurs en particulier...) y compris la station de relevage de Veolia Quai Napoléon.

On peut citer également les graisses de poissons chez Copais entre autres, ou les déchets de panure chez Findus, ou encore les rebus de chez C&D pet Food (ex continentale nutrition).

Sur la zone d'activité de la trésorerie à Wimille, les déchets liés aux rebus de production des différents acteurs locaux comme Gelmer, Conegan, United petfood (ex continentale), Les entrées de la mer, et en général, toutes les collectivités disposant de stations d'épuration, ou de stations de prétraitement sont également concernées pour leur capacité de production de biogaz.

A cela s'ajoute la valorisation des déchets verts et le traitement des ordures ménagères résiduelles, dont la gestion est sous compétence de la CAB, et qui représentent un potentiel de gisement important. Cette valorisation viendrait apporter une solution durable de traitement des déchets tout en réduisant la part de l'enfouissement qui occasionne bon nombre d'impact négatif sur l'environnement et les populations vivant autour du site.

Enfin, ne pas oublier les installations agricoles de l'ensemble du territoire qui disposent de ressources non négligeables en termes de déjections, rebus de production céréalière.

Avantages :

- Disponibilité de la ressource
- Proximité de la ressource et facilité de collecte
- Gestion des déchets dans une optique de développement durable et d'économie circulaire

Inconvénients :

- Risque de nuisances olfactives à proximité des sites de production

Proposition d'actions :

- Faire un audit général via le Conseil en Énergie Partagé de l'ADEME pour identifier les sources de production et les axes d'amélioration énergétique pour les communes et leur permettre de trouver des leviers de financement adéquats
- Dresser une cartographie des zones d'activités pour identifier les capacités de récupération de chaleur pour inciter et accompagner les entreprises à développer des projets de création de réseau de récupération de chaleur (ex : crématorium, secteur Capecure, ZAC...)
- Développer l'installation d'ombrière photovoltaïque sur l'ensemble des parkings publics du territoire sans condition du nombre d'emplacements (la loi prévoyant l'obligation d'installer des ombrières photovoltaïques pour les parkings de plus de 80 emplacements). Pour les parkings et aire de stationnements situés en zone privée, voire à inclure dans les PLU et PLUi des recommandations visant à rendre obligatoire l'installation de ces dispositifs pour toute nouvelle demande de permis de construire.
- Développer un plan local de diversification des ressources naturelles pour la production de biogaz en intégrant la production de biomasse dans la gestion des sites forestiers du territoire (forêt domaniale et privée). Cela viendrait créer une nouvelle filière qu'il faudrait structurer autour d'un pôle public en permettant d'offrir aux secteurs privés ainsi qu'aux collectivités locales de nouvelles solutions pour la gestion des déchets
- Développer la construction soit d'une unité centrale de méthanisation à l'échelle de la CAB, ou plusieurs unités de plus petite taille à l'échelle d'une zone d'activité professionnelle axée sur la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR valorisable), des déchets de production industrielle, et des déchets verts, dans une démarche d'économie circulaire. Ces unités de méthanisation permettraient de réduire les quantités de déchets du site d'enfouissement de Dannes qui génère des impacts négatifs pour la population avoisinante mais aussi sur l'environnement (nuisance olfactive, écoulement d'eau usagée et pollution de la nappe phréatique, production et émanation de gaz non captés, perte de déchets, présence d'oiseaux...). Il s'agirait de pouvoir générer de l'énergie renouvelable à partir du biogaz produit pour les transformer en chaleur ou électricité qui serait ensuite redistribués soit vers la population pour leurs besoins domestiques ou plus spécifiquement vers les usines et entreprises pour leur besoin de fonctionnement et de production.

Réduction de l'impact de l'habitat

Proposition d'actions :

Inscrire le plan d'action relatif au PLH aux objectifs et à la programmation du projet de territoire

Mobilité douce

Le développement économique de la CAB s'est appuyé sur un réseau routier adapté et sécurisé. De grands axes de circulation comme l'A16 permettent d'accéder rapidement aux zones d'activité mais ne sont pas toujours adaptés aux déplacements de proximité.

Même si le nombre de résidents sur le territoire de la CAB est resté stable ces dernières années, les activités industrielles, agro-alimentaires, commerciales et touristiques se développent et contribuent à l'augmentation permanente du flux de véhicules sur les grands axes et parfois à son engorgement. C'est le cas par exemple de l'axe Liane sur la Nationale 1 où les sens giratoires sont très vite saturés. On peut observer la circulation simultanée des poids lourds, des artisans, des habitants (se déplaçant du domicile au travail ou vers les établissements scolaires), des cyclistes et des piétons. Pendant la

période estivale, l'attractivité grandissante de la Côte d'Opale génère aussi de nombreux flux de voitures et provoque souvent des difficultés de circulation et de stationnement sur les axes côtiers.



*exemple : Aujourd'hui un gros problème se pose avec le croisement des flux poids lourds / résidents / cycliste Une grande erreur a été commise lors de la réalisation de l'A16 vers le port : La nationale 1 aurait dû passer en voie supérieure, trop de flux se croisent sur ce pont et les 2 giratoires : Poids lourds en transit, flux domicile/travail, accès aux commerces, coureurs et cyclistes de l'axe Liane.

Les seuls absents sont les transports en commun. Ils sont peu utilisés mais surtout peu visibles sur les zones fortement fréquentées (centre commerciaux, sites touristiques, centres sportifs ou culturels...)

L'usage du vélo reste aussi très limité car les voies ne sont pas toujours sécurisées (cohabitation voiture et vélo parfois délicate) et adaptées (voies souvent tracées en discontinu). Aucun équipement en centre-ville n'est disponible pour le stationnement (appuis vélos, râteliers...)

Il faut donc proposer une alternative à l'usage de la voiture pour le confort et la sécurité de tous tout en diminuant notre empreinte carbone.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées, ces axes de développement ainsi proposés ont pour objectif de fluidifier la circulation, faciliter le stationnement en amont des fortes zones d'activité, offrir une offre de transport diversifiée et adaptée à tous les usagers tout en diminuant l'impact carbone lié au transport.

Pour cela, plusieurs types de déplacements sont à analyser :

- Les déplacements liés aux activités économiques ; Transit poids lourd et accès aux entreprises et déplacement des touristes
- Les déplacements du quotidien par les habitants ; déplacement des scolaires, déplacements domicile / travail, déplacements du quotidien

Proposition d'actions :

- Pour le stationnement, qui nous semble être un élément indispensable pour limiter l'usage de la voiture et le développement de moyen de transport alternatif (vélo, piédestre, transport en commun) il s'agirait de créer des pôles multimodaux, sur le modèle du pôle multimodale construit sur le site de Capécure, au carrefour de chaque communes ou à l'entrée des zones d'activités pour offrir aux habitants la possibilité de stationner leurs véhicules et d'utiliser les différents moyens de transport mis à leur disposition (bus, navette, vélo, trottinette électrique). Ils pourraient également être dédiées selon leur situation au covoiturage pour des zones plus éloignées.
- Pour les trajets liés au loisir, au tourisme mais aussi du quotidien, il s'agirait de développer un réseau de navettes électriques, en complément du réseau de bus actuel, qui

partiraient des pôles multimodales pour relier les sites les plus fréquentés, qu'ils soient naturel (plage, forêt, réserve naturel), culturel (musées, salle de spectacle..), sportif (stades, piscines, salle de sport..) ou de loisir (Nausicaa, parcs complexe de loisir), ce qui permettrait de mieux répartir les flux des transport en commun entre les sites et les villes à desservir.

- Pour les trajets domicile/travail, en plus du covoiturage qui doit être incité par les entreprises et les administrations publiques en favorisant par exemple les places de parking les mieux situées aux personnes qui covoiturent, il conviendrait de mettre en place un 2^{ème} réseau de navette électrique, mais dédié aux seuls salariés, qui relirait les zones d'activités aux différents pôles multimodales. De plus, il serait souhaitable que la CAB aide et accompagne les entreprises à mettre à disposition de leurs salariés des vélos ou tout autre engin pour leurs déplacements professionnels de courte distance dans le périmètre du territoire mais aussi pour leurs déplacements vers leurs domiciles.

- Pour les mobilités douces, il faudrait densifier le réseau de piste cyclable afin de relier toutes les communes entre elles et en faisant se connecter les pistes cyclables les unes aux autres, tout en veillant à sécuriser les accès et les abords, notamment sur les grands axes fortement fréquentés par les autres véhicules et en offrant des équipements qui facilitent l'usage du vélo dans les centres villes ou au plus près des entreprises (abris de stationnement, appuis vélo, services de gardiennage). Pour ce faire, plusieurs possibilités de création de piste sont faisables soit en adossant aux voies de circulation existantes des pistes cyclables sécurisés, soit en transformant des routes existantes en véloroute réservées aux cyclistes, soit en réhabilitant d'ancien chemin de fer ou d'ancien chemin d'accès aujourd'hui à l'abandon...

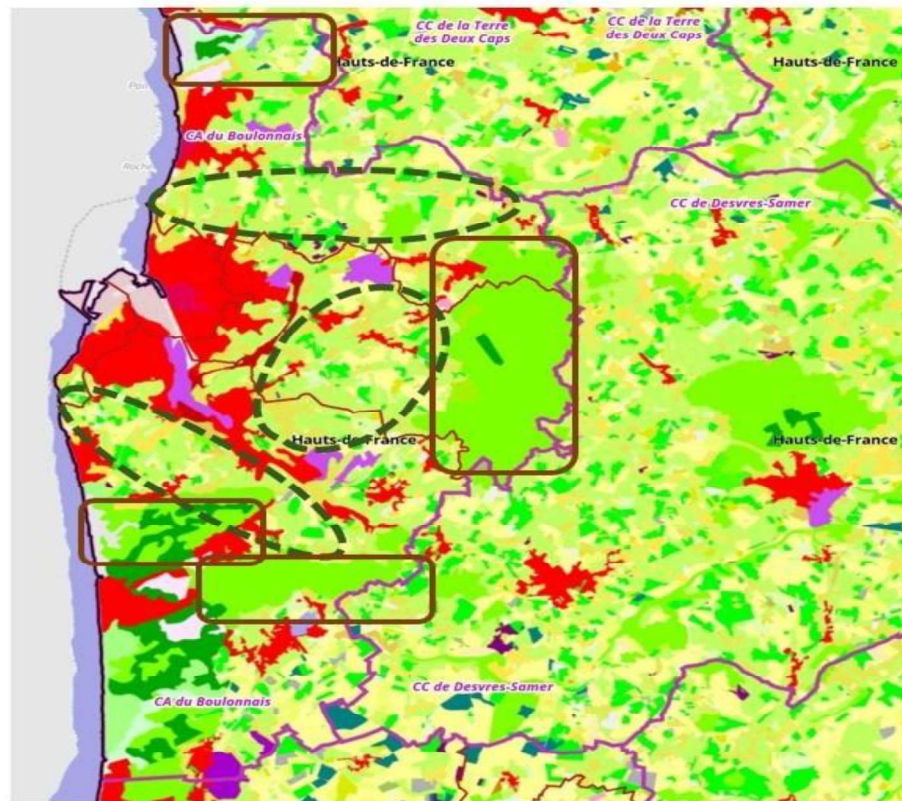
Amélioration de l'habitat urbain et naturel

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais a la chance de bénéficier d'un cadre naturel d'exception. Entre un littoral aux multiples facettes (dunes, falaise, plage de sable et de galets), des massifs forestiers, un bocage vallonné, des estuaires et des zones humides, notre territoire nous offre des paysages et un patrimoine naturel riches et variés. C'est notamment pour cette raison qu'on peut compter un nombre record de labellisation sur un seul et même périmètre (Parc naturel régional, Parc naturel marin, Réserve naturelle, zone Natura2000, Grand Site de France...). Mais face au dérèglement climatique, cette richesse naturelle nous montre toute sa fragilité et combien nous en sommes tributaires. En effet, la montée du niveau de la mer, l'accélération du phénomène d'érosion, sans parler des autres enjeux écologiques (perte de la biodiversité et des habitats naturels, pollution des sols, de l'air et de l'eau..), nous obligent à repenser notre habitabilité sur notre territoire pour mieux nous adapter et mieux protéger notre environnement naturel.



Mais lorsqu'on parle du paysage Boulonnais, il ne faut pas le voir uniquement sous l'angle des sites naturels, ça n'est qu'une partie de nos paysages. La qualité des paysages urbains et agricoles et la couture entre les 2 sont très importantes pour la préservation de nos milieux naturels, la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

C'est pour cette raison qu'il ne faut plus travailler en silo, en séparant milieu naturel, paysage urbain et zone agricole. Il est donc primordial et essentiel de prendre de la hauteur et d'avoir une vision globale du territoire ou chaque milieu et relier l'un à l'autre dans une boucle de causalité et d'interdépendance. C'est avec cette perspective qu'il nous faut appréhender les possibilités d'action nous permettant de réduire notre impact carbone, diminuer les émissions de CO₂, limiter les risques d'inondations et ses conséquences en nous donnant les moyens de mieux nous adapter aux changements à venir.

La carte suivante montre l'importance des espaces intermédiaires entre la ville et la ceinture d'espaces naturels de l'agglomération et notamment les 3 grands espaces agricoles et ruraux interstitiels.



Source IGN geoportail – carte d'occupation des sols

-  Les grands espaces ruraux et paysagers à préserver
-  Grands ensembles naturels

Pour l'élaboration de notre contribution, nous avons orienté notre réflexion suivant 2 axes :

- la qualité du patrimoine naturel
- l'amélioration de l'habitat urbain

Qualité du patrimoine naturel

Si la richesse et la diversité de nos milieux naturels peut être vue comme une faiblesse de part sa fragilité, il n'en reste pas moins que cela représente également une force et un atout considérable dans notre capacité à limiter l'impact du dérèglement climatique et à nous adapter à ses conséquences. Les forêts, les bois, les linéaires de haies sont de véritables puits de carbone permettant la captation des gaz à effet de serre qui sont émis par nos activités. Les dunes sont les meilleurs remparts pour ralentir l'érosion des côtes et protéger notre arrière-pays. Les zones humides sont nos meilleurs alliés contre les inondations en agissant comme des zones tampons. Les espaces agricoles, s'ils sont gérés de façon responsable et durable, sont de formidables auxiliaires pour lutter contre l'érosion des sols et la pollution des nappes phréatiques. Et comme les causes et les conséquences du dérèglement climatique n'ont pas de frontière géographique, il est donc nécessaire de porter notre regard un peu au-delà des limites du territoire et d'englober dans notre réflexion les milieux naturels limitrophes du territoire de la CAB.

Pour améliorer la qualité de nos milieux naturels, et optimiser leurs fonctionnalités écosystémiques nous préconisons donc d'assurer leur préservation et de les reconnecter entre-eux, ce qui ferait de notre territoire un véritable poumon vert et un précurseur dans les moyens de mise en œuvre en préférant les solutions écologiques au détriment des solutions technologiques.

Proposition d'actions :

Il s'agirait de créer une ceinture verte entourant l'ensemble du territoire, dans une perspective élargie qui reprendrait les contours de la cuesta du Boulonnais en reliant les différents milieux naturels par la création de corridor écologique.

Au 1^{er} niveau de connexion, qu'on pourrait appeler supra-connexion, on aurait plusieurs points d'accroche naturel serviraient de base à la création de la ceinture verte :

- L'estuaire de la Slack
- la vallée du Wimereux
- La vallée de la Liane
- les forêts domaniales de Boulognes sur mer, Desvre et Harelot
- Les massifs dunaires d'Ecault et de Dannes

De ces points d'accroche naturel viendrait se greffer des espaces communaux de 2eme niveau, les infra-connexions, qui permettrait de relier les communes, ou centre ville, ou quartier à la ceinture verte. Ces points de connexion pourraient être soit les coulées verte existantes, les parcs et espaces naturel urbain ou en bordure des villes et villages, les bois, les berges de rivière et cours d'eau..On pourrait citer pêle-mêle :

- Le bois Fargeon à cheval entre Boulogne sur mer et Outreau ou la forêt des enfants à Wimereux
- Les berges de Liane
- La vallée du Denacre et le parc d'Houlouve à Wimille
- Le vallon de Terlincthun et
- Le ravin de Pithendal et la Waroquerie
- Le val Saint Martin

.....et tant d'autre sites du territoire.

Enfin pour compléter ce schéma de connexion, viendrait s'ajouter en 3eme point d'accroche, des espaces intermédiaires pour combler les "trous" à l'intérieur de la ceinture verte. Il s'agirait d'anciennes friches industrielle qu'il faudrait requalifier et réaménager ou des déprises agricole qui parcelle le territoire.

Pour relier ces différents points d'accroche, il serait nécessaire par exemple :

- d'aménager de nouveaux chemins de randonnée
- de développer l'agroforesterie
- de planter des haies, des arbres
- de créer des îlots de verdure dans les zones urbaines
- de désimperméabiliser les sols
- de créer des zones humides

Amélioration de l'habitat urbain

Comme il est largement convenu aujourd'hui que le dérèglement climatique va occasionner une hausse des température, il est urgent d'anticiper cela afin de protéger la population, notamment celle qui est la plus exposé parce qu'elle habite en zone urbaine ou péri-urbaine (centre ville, quartier, près des sites d'activités..). Une nouvelle approche de l'aménagement du territoire est donc nécessaire. Le territoire de la CAB, et plus particulièrement autour de Boulogne sur mer, étant très fortement urbanisé c'est prioritairement à ces endroits qu'une politique d'aménagement d'espace vert doit être entrepris. En plus de cela, il convient également de ne

pas oublier les zones résidentielles et la construction de nouvelles maisons dans les plus petites communes. L'habitat urbain est un énorme facteur de création d'îlot de chaleur, il est donc tout aussi important de repenser l'architecture et les aménagements autour (accès aux habitations, rue, parking...)

A ce titre et pour exemple, il y a actuellement une "mode" dans l'architecture urbaine et qu'on retrouve beaucoup dans les nouvelles constructions de maison dans les villages et centre bourg. . Cette nouvelle tendance c'est ce qu'on appelle "la Black & white" attitude . En effet, aujourd'hui, le rêve du pavillon individuel moderne existe toujours, mais avec beaucoup de contradictions. Le souhait est de s'isoler, donc être loin du centre-ville et pouvoir stationner facilement ses différents véhicules, d'avoir de l'espace et sans entretien. Le résultat est catastrophique en termes d'environnement. Pour répondre à cela, les promoteurs ont inventé la "black & white house"



BLACK & WHITE

Un vent de modernité

Harmonie, modernité et confort sont les maîtres mots de cette très belle maison contemporaine.

Sa toiture 4 pans aux tuiles vernissées noires et l'alternance d'enduits blanc et noir en façade lui confèrent un look chic et tendance.

Avec une pièce de vie aux dimensions agréables, 3 chambres et un bureau, son aménagement intérieur vous apportera confort et bien-être.

* exemple de construction de black & white house (pass de bâtiment bioclimatique, bitume noir au pied des façades)

Or, chaque aménagement de ces espaces privatifs contribue aux îlots de chaleur urbain, à la perte de la biodiversité et à l'imperméabilisation des sols. Une architecture qui se veut moderne mais qui ne prends pas du tout en compte la bioclimatisation et la gestion passive des températures. Plus de ruissellements donc plus d'inondation, besoin de plus d'énergie pour chauffer ou climatiser, effondrement de la biodiversité locale, toit et bitume noir augmentant l'albédo. Objectif du projet de territoire serait de pouvoir limiter l'imperméabilisation des sols, utiliser les végétaux comme protection solaire, favoriser le soleil en hiver et l'ombrage en été pour tous les projets publics et privés

Proposition d'actions :

- Pour lutter contre les îlots de chaleur dans les zones urbaines et péri-urbaines, il est primordial de végétaliser au maximum l'espace public (parking, rue piétonne, route, école) par la plantation d'arbres pour créer des forêts urbaines ou en développant la création de potagers partagés et éducatifs. Pour les bâtiments privés et publics, là aussi un programme de végétalisation des façades et toitures serait nécessaire, tout comme le développement de jardins verticaux. Il conviendrait enfin

d'imposer des surfaces végétales obligatoires à tout nouveau projet de construction, de rénovation ou d'aménagement du territoire.

- Pour limiter la construction de maison à fort potentiel de création d'îlot de chaleur, il est souhaitable de revoir les règles d'urbanisme à travers les documents de planification que sont les PLU et PLUi, les SCOT mais aussi par le biais des permis de construire. Un contrôle plus strict et sévère sur l'architecture prévue à tout nouveaux projets de construction doit être mené.



*Exemple de construction et d'aménagement préférable

Contribution asso – sport au projet de territoire

Il est important de faire d'abord un diagnostic sur les équipements et les moyens d'accès à ces mêmes équipements : transport, horaires, garderie près des équipements et leur adaptabilité au handicap.

Egalité des chances à l'accès des équipements et du sport.

- Problèmes pour les pratiquants : BCK et aviron boulonnais : si rien n'est fait assez rapidement (curage de la liane) la pratique sera impossible dans quelques années.
- Réfléchir à la place des clubs de haut niveau dans l'agglomération (soutien).
- Peut-on envisager un pass sport au niveau CAB avec ciblage des publics, notamment ceux éloignés de la pratique sportive : ados, femmes et permettre également la pratique dans certaines petites communes (recrutement d'éducateurs).
- Mutualisation des moyens : Maison des assos communautaire.
- Le sport doit être une source de bien être : sports santé, chemins de randonnées, sport nature.
- Dans le domaine spécifique de la natation, un rapport de la FFN a montré l'insuffisance de bassins au niveau Agglo. Nous souhaitons qu'une étude soit menée sur la construction d'un bassin nordique (50mx20m avec fond amovible sur une partie et un mur au 25 mètres).
- Accueil haut niveau : l'équipe japonaise de natation va préparer les JO à Amiens et l'équipe de France de Waterpolo à Abbeville.
- Accueil de grands événements et soutien des athlètes
- Mise en place d'un soutien scolaire pour les pratiquants : un cycle niveau CAB.
- Une ressourcerie devrait voir le jour prochainement dans les locaux (de « Récup Tri ») avec mise à disposition de matériel pour les assos

L'AVENIR DU LITTORAL DE LA COTE D'OPALE – LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

Le Littoral ouest de la Côte d'Opale se divise approximativement en deux zones géologiques distinctes : celle accidentée s'étendant du Cap Blanc Nez jusqu'à Equihen ; et celle plus plate et dunaire, s'étendant d'Ecault jusqu'à la Baie de la Somme.

Entre les extrémités nord et sud de cette côte, on relève plusieurs estuaires : la Slack, le Wimereux, la Liane, la Canche et l'Authie.

Jusqu'au début de l'urbanisation du littoral au cours du 19^{ème} siècle, ces estuaires étaient des zones inondables, selon les marées et le temps. Celle de la Slack représentait une grande superficie allant jusqu'à Marquise ; celle du Wimereux, l'ensemble de « basse ville » et la Plaine d'Houlouve jusqu'au milieu de Wimille ; celle de la Liane, l'ensemble du bassin jusqu'à Isques ; celle de la Canche, jusqu'à Montreuil sur mer et au-delà ; enfin, celle de l'Authie, encore sauvage aujourd'hui, que l'on peut encore prendre comme exemple de ce que deviendront sous peu les autres.

En effet, d'après les estimations de la NASA publiées notamment sur le site NOWU, l'élévation du niveau de la mer aurait plusieurs impacts sur les côtes de Calais à Marseille :

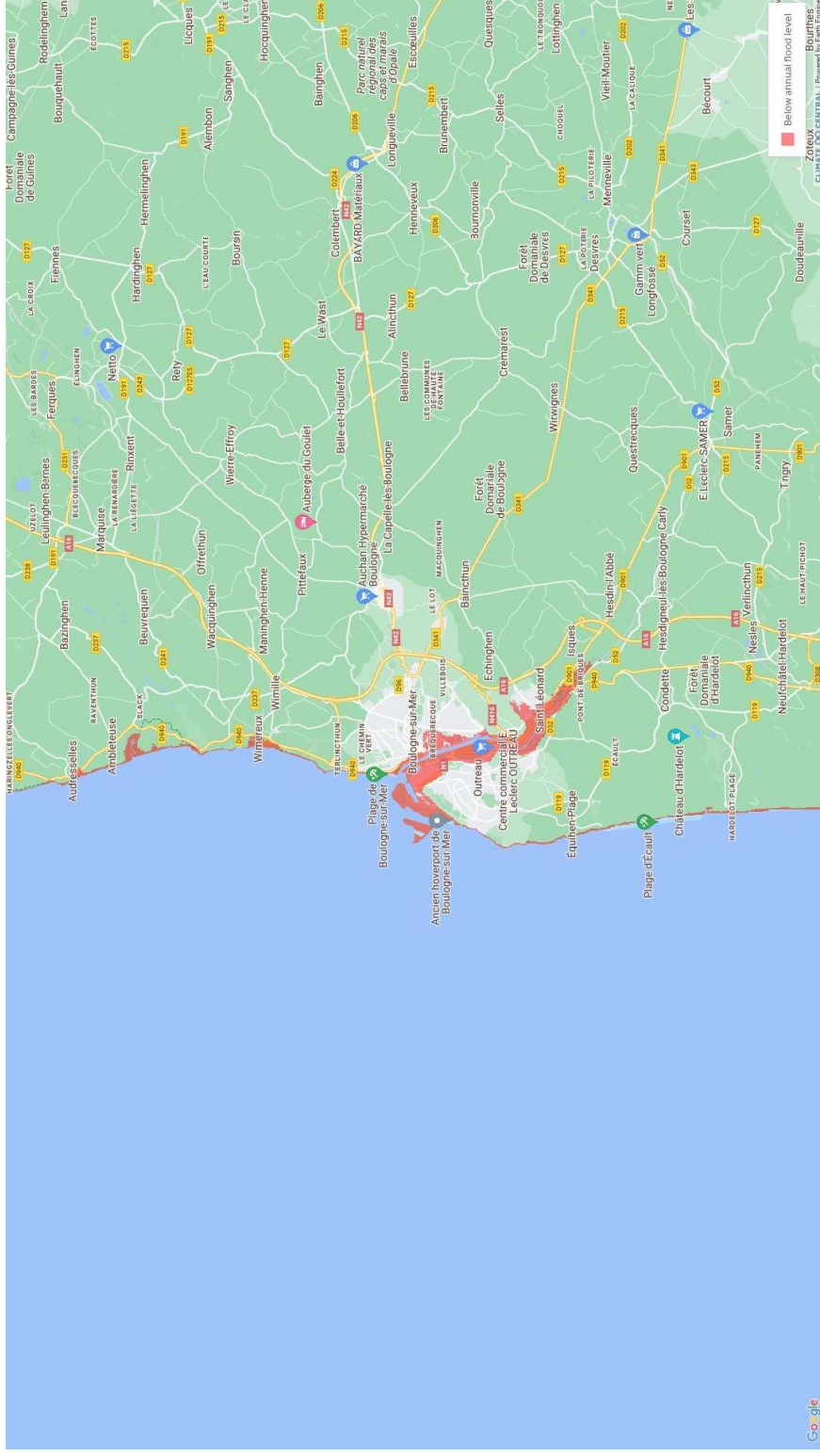
- Dans le cas où l'humanité réussirait à réduire ses émissions de gaz à effet de serre : la hausse se limiterait à environ 18 cm d'ici 2050 et 40 cm en 2100.
- Dans le cas où on resterait au niveau d'émissions actuel jusque la moitié du siècle : la hausse serait d'environ 21 cm d'ici 2050 et jusqu'à 58 cm en 2100.
- Dans le cas où les émissions continueraient d'augmenter au point de doubler d'ici 2050 : la hausse s'élèverait à environ 24 cm d'ici 2050 et 75 cm d'ici 2100.

Très concrètement, cela risque d'être chaud pour des villes comme La Rochelle, Narbonne ou encore Calais d'ici quelques dizaines d'années.

Mais il n'y a pas que Calais. On peut en effet considérer que pour les villes de la zone au sud d'Equihen, qui ne sont pas protégées « naturellement » par la topographie des lieux, ce sera très difficile d'endiguer la montée des eaux et empêcher ces villes d'être inondées plusieurs fois par an (au moins lors des grandes marées). Il faut ajouter que pour la plupart, ces villes sont de création récente ; avant l'urbanisation débutée au milieu du 19^{ème} siècle, les villes d'Hardelot et du Touquet n'existaient même pas et les autres (par exemple Berck et Etaples) n'étaient que de petits villages de pêcheurs.

Pour celles situées dans la zone « nord », les choses peuvent éventuellement se présenter différemment même si d'après la carte des risques publiée en octobre 2022 par « Climate Central » et reprise dans les médias françaises, Boulogne et Wimereux sont menacées.

On peut utilement joindre à la présente la cartographie la plus récente des risques de submersion publiée par ce site pour le cas où l'augmentation mondiale des gaz à effet de serre continue de progresser comme actuellement :



Ce risque de submersion quelques jours par an avec quelques centimètres d'eau à terre dans ces zones pour commencer, n'est pas une simple hypothèse. Il s'agit d'un phénomène pérenne du futur proche qui n'ira qu'en s'amplifiant et est susceptible de provoquer des dégâts et des nuisances d'ici moins d'une décennie. C'est suffisamment probable pour que des plans B pour le fonctionnement des bâtiments et équipements soient élaborés et partagés. Les récentes inondations dans les bassins des fleuves du boulonnais ne font que souligner les risques auxquels la zone est confrontée dans un avenir proche.

Il ne s'agit pas ici de faire de la gesticulation verte et/ou vertueuse, simplement de regarder de façon pragmatique ce qui doit être fait pour sauver les zones habitées et industrielles de Boulogne (et les communes en amont) ainsi que de Wimereux et Wimille.

On sait en effet, qu'à l'échelle mondiale, la France n'est responsable que d'environ 1% des émissions responsables du réchauffement climatique. Alors qu'elle vise le « net zéro » en 2050, sa réussite dans la réduction de l'impact de l'activité humaine n'aurait donc qu'un effet général extrêmement limité ; on peut craindre, compte tenu des tendances actuelles, que les prévisions les plus pessimistes en ce qui concerne l'élévation du niveau de la mer, se réalisent quel que soit le degré d'engagement et de réussite de la France dans ce combat.

A titre d'exemple, la qualité de l'air du Pas de Calais est en permanence au mieux « moyenne » non pas en raison des émissions de ses propres habitants et industries, mais en raison de la pollution provenant de la Métropole lilloise ainsi que du passage d'un très grand nombre de navires polluants par le Détroit.

La France n'est pas plus protégée de la pollution étrangère qu'elle ne l'est de l'impact sur ses côtes d'une élévation du niveau de la mer, qui ne sera sur le plan historique, qu'un retour vers la situation qu'elles connaissaient à l'époque romaine ou pendant une bonne partie du Moyen Âge.

Or, on peut constater que le développement urbain et industriel de Boulogne (Capécure, Eperon, Place de la Résistance, Quai Chanzy, etc) se poursuit aujourd'hui, alors que les risques d'invasion marine s'avèrent certains et dont la date d'apparition avance avec le passage du temps. Ainsi, la première carte préparée concernant les risques de submersion dans les Hauts de France est apparue en 2019 et estimait que celle-ci se manifesterait vers 2050. Cette estimation est aujourd'hui avancée vers 2040.

Les contraintes législatives, réglementaires, financières et politiques nous incitent à agir maintenant parce que c'est aujourd'hui qu'il faut commencer à préparer les défenses de nos villes pour qu'elles restent habitables dans les décennies à venir.

Pour ce qui concerne Boulogne (et donc les communes en amont de la Liane), il se fait que le terrain se prête à l'endiguement de la zone. En effet, en érigeant une digue de protection s'étendant de l'extrémité nord du Boulevard Ste Beuve jusqu'à l'ancien Hoverport (colline du Tunnel de l'Ave Maria) et en l'équipant des moyens nécessaires de pompage pour l'évacuation de l'eau de la Liane ainsi que d'écluses

permettant la pérennisation des activités portuaires, la basse ville, Capécure et les communes amont pourraient être protégées de la remontée des eaux.

Des travaux de moindre envergure devraient certainement être envisagées pour le Portel.

En ce qui concerne Wimereux, des ouvrages similaires seraient nécessaires s'étendant de la Rochette au nord jusqu'à la Station Marine au sud. A défaut d'une telle protection construite devant la plage de sa voisine, Wimille se verrait peut-être obligée de s'abriter derrière un barrage construit sous le pont du chemin de fer.

Il sera nécessaire de définir l'étendue de la zone à entourer de tels ouvrages ; faut-il protéger l'intégralité de Capécure et du Port existant, en suivant par exemple la ligne des digues existantes ? Ou faut-il être plus modeste, ce qui entraînerait l'abandon de la rade telle que nous la connaissons aujourd'hui et le déplacement pur et simple des activités industrielles et commerciales du port vers des sites de l'arrière-pays ?

De telles travaux n'ont pas fait reculer nos voisins des Pays Bas, dont le pays presque tout entier est menacé de submersion. Dunkerque commence à en prendre connaissance et la protection du dunkerquois ou du Calaisis s'avèreront certainement plus lourds et compliqués que pour les villes de la CAB.

Pour ce qui concerne Hardelot, sa topographie laisse craindre les pires difficultés pour empêcher la destruction d'une partie non-négligeable de la zone côtière. Ce n'est pas pour autant qu'il faut dès à présent abandonner cette ville nouvelle à son sort.

Une réflexion sur les ouvrages de protection des zones menacées dans l'agglomération est urgente, on peut l'espérer déjà engagée. Il en est de même pour l'accessibilité, des déviations étant aussi à prévoir pour la circulation. Nous ne pouvons que recommander de faire preuve d'anticipation, alors que les données scientifiques se consolident et se confirment mois après mois.

De même, l'hypothèse d'un déménagement global de Capécure est à envisager si une solution satisfaisante de rempart contre la submersion n'est pas trouvée et entreprise. Ou alors il faudrait envisager de surélever les bâtiments et accès existants. On peut à ce sujet se souvenir de ce qu'ont fait la flotte de pêche d'Étaples il y a quelques dizaines d'années en s'installant à Capécure, alors que leur activité ne pouvait plus se développer avec l'évolution des caractéristiques de l'estuaire de la Canche.

Enfin, ces mêmes données prévoient l'inondation de la quasi-totalité du calaisis et du dunkerquois. La menace est réelle ; si les activités de leurs ports devaient être déplacées, il s'en suivrait un mouvement important de la population dont l'activité en serait impactée. De l'ensemble de ces bouleversements, il est indispensable que le boulonnais tienne compte parce qu'on ne construira pas de nouveaux ports dans ce qui est actuellement l'arrière-pays et les trafics ne s'évaderont pas tous vers la Belgique ou les Pays Bas, qui devront se battre contre les mêmes phénomènes. Il est donc probable que la seule direction d'un déplacement de proximité se trouve être vers le boulonnais.

Le Vice-Président et le Rapporteur du Conseil de Développement de l'Agglomération boulonnaise

Novembre, 2023